

Fiche technique TA_APSSAE
Tableau d'avancement pour l'accès au grade de
Assistant Principal de Service Social des Administrations de l'État (APSSAE)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Les conditions statutaires	Peuvent être promus au second grade du corps des assistants de service social des administrations de l'État, au choix, après inscription sur un tableau d'avancement, les fonctionnaires ayant atteint le 5 ^e échelon du premier grade et justifiant de six ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau.
Les textes de référence	- Décret n°2017-1050 du 10 mai 2017 modifié - Décret n°2017-1051 du 10 mai 2017 modifié
Les points de références LDG	Se reporter à la fiche annexée aux Lignes Directrices de Gestion : « Avancement au choix du 1 ^{er} au 2 ^e niveau de grade » en catégorie A
Calendrier	Se reporter au document « Annexe – Calendrier de mise en œuvre » joint à la note technique de mise en œuvre de la campagne de promotion correspondante.
Les points de vigilance	Les services accomplis dans un corps de catégorie B à caractère socio-éducatif de la fonction publique de l'État sont assimilés à des services accomplis dans le corps des ASSAE de catégorie A.

Informations et statistiques générales (campagne de promotion au titre de l'année 2020)

	Total	% femmes	% hommes
Nombre de promouvables	83	95 %	5 %
Nombre d'agents proposés	53	92 %	8 %
Nombre de postes offerts	10		
Nombre de promus	10	100 %	0 %
Âge moyen des promus	57 ans		
Âge minimum des promus	47 ans		
Âge maximum des promus	62 ans		
Ancienneté moyenne détenue par les promus dans le grade d'appel (avant promotion)	10 ans 4 mois		

Informations générales au titre de la campagne 2021

Les listes de promouvables sont en cours de constitution. Le tableau ci-dessous sera, par conséquent, complété ultérieurement.

	Total	% femmes	% hommes
Nombre de promouvables	Total		
Nombre de postes offerts	Total		

** dans le cadre des promotions de grade liées à l'application d'un taux « pro/pro », il importe de distinguer le nombre de promouvables indiqué ci-dessus de celui auquel est appliqué le taux de promotion (à titre d'illustration un agent du corps en position de détachement dans un autre corps est toujours promuable dans son corps d'origine mais ne peut pas être comptabilisé pour le dimensionnement du volume des postes offerts à la promotion, il convient aussi par exemple, selon les statuts, d'intégrer la répartition des postes de promotion entre avancement au choix et avancement par examen professionnel) ; il importe donc, lorsqu'elles sont disponibles, d'intégrer les données ci-dessus uniquement à titre d'éclairage, voire d'orientation.*

Processus de remontée des propositions

Les documents à fournir :

- La fiche de proposition ([PM 140 TA_APSSAE](#)) et le dernier compte rendu d'entretien professionnel
- L'état récapitulatif des agents proposés ([PM 130 TA_APSSAE](#))

Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un **état néant**.

Les contacts

Adresse mail : pam32.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Lors de la transmission de vos propositions de promotion, vous veillerez à indiquer dans l'objet de votre courriel : « TA APSSAE 2021 ».

L'ensemble des documents est adressé au format PDF, par mail, à l'adresse ci-dessus. Le tableau harmonisé est retourné signé au format PDF et sous format excel/calc.

SG/DRH/G/PAM/PAM3-2	Instruction pam32.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 75
	Cheffe de pôle des personnels d'encadrement et à gestion interministérielle : Justine QUIRIN	01 40 81 66 41